



Avec la présidence française de l'Union européenne, une fenêtre s'ouvre vers une Europe financière entièrement intégrée



2. Focus

Rapport Perrier

3. Éditorial de Mirela Agache Durand, Vice-présidente de l'AFG

4. Entretien

Rencontre avec Mirela Agache Durand, *vice-présidente de l'AFG* et Dominique de Préneuf, *directeur général de l'AFG*

5. Vie des Commissions

- Les *asset managers* poursuivent leur contribution au succès du PER
- Club Export – Réunion Pays sur la Suisse
- Gestion financière et management du risque
- Comptabilité et reporting
- Recommandations sur le gouvernement d'entreprise

7. Dossier

Préparer l'avenir des épargnants : les propositions de l'AFG

9. Actualités

- La mixité femmes-hommes progresse chez les gestionnaires d'actifs
- Le panorama 2021 du marché de la gestion d'actifs pour compte de tiers
- Semaine de l'éducation financière
- Semaine de l'épargne salariale
- Crise ukrainienne

11. Formation

- AFG Formation, partenaire de l'ISE

12. L'AFG en bref

- Nouveaux membres
- Nominations
- Agenda & retour sur événements
- Chiffre clé

Rapport Perrier

Faire de la Place financière de Paris une référence pour la transition climatique : un cadre d'actions.

L'AFG a contribué à la mission de coordination des acteurs financiers en France dans leur alignement avec l'Accord de Paris, mission confiée à Yves Perrier, président d'Amundi et vice-président de Paris Europlace, par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

La transition climatique est un enjeu de taille et la participation coordonnée de tous les acteurs est indispensable. C'est dans ce contexte que s'inscrit le rapport Perrier rendu public, le 10 mars 2022.

Ce rapport dresse le bilan et pose un cadre d'actions pour la place financière de Paris. L'AFG salue la vision industrielle et holistique que le rapport applique avec clarté et méthode. Le parallèle avec les normes comptables et d'analyse financière conduit à aborder la problématique de la gestion de la transition avec de la hauteur de vue. Cette approche permet aussi de planifier et d'organiser de manière coordonnée, notamment par des groupes de travail de place, les étapes à réaliser par les entreprises pour effectuer leur transition.



7 chantiers à mener avec le concours de la Place de Paris sont identifiés :

-  **Instaurer** une comptabilité CO₂
-  **Revoir et consolider** les méthodologies d'analyse
-  **Promouvoir** de nouvelles pratiques de gouvernance et de gestion de l'externalité carbone par les institutions financières
-  **Former** les diverses parties prenantes aux enjeux climatiques
-  **Définir des standards de produits** et des méthodes de notation pour les labels
-  Déterminer une **trajectoire de sortie des énergies fossiles**
-  **Encourager l'innovation financière**

L'AFG estime que ces chantiers constituent une feuille de route structurante, pragmatique et ambitieuse. Le rapport met en avant les enjeux de la donnée, de l'analyse, de la gouvernance, de la détermination et de la standardisation des méthodologies et trajectoires, de l'engagement, de l'évolution des labels, etc.

La contribution de l'AFG à ce rapport repose sur les résultats de l'enquête menée auprès de ses membres mi-décembre 2021. Elle a permis de recueillir les informations du terrain, représentatives des pratiques en place (les SGP répondantes représentent 69% des encours gérés en France).

Cette contribution témoigne de l'importance accordée aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique par les SGP. Elle confirme l'engagement de l'AFG auprès de ses membres pour continuer à les aider dans leur montée en compétences, avec par exemple, la publication de guides sur les politiques Charbon et sur les autres énergies fossiles.

En lien avec ces chantiers, l'AFG continuera d'informer ses membres des initiatives existantes et de l'émergence de standards en matière de définition de trajectoires climatiques des entreprises. Dans le cadre de son rôle fédérateur, l'AFG pourra également favoriser l'accès des SGP aux informations concernant les initiatives collectives en matière d'engagements climatiques.

Construire une Europe unie et compétitive !

L'Europe crée au fur et à mesure de son approfondissement de nouvelles opportunités de développement pour les *asset managers*. Hier, les standards européens UCITS et AIFM ouvraient un marché commun pour les fonds en valeurs mobilières et alternatifs, ce qui en a facilité la commercialisation. **Aujourd'hui, l'Union des marchés de capitaux, en voie d'achèvement, constituera un marché unique des capitaux à l'échelle de l'Europe** : l'épargne circulera librement en Europe et pourra être mieux dirigée vers les besoins d'investissement comme la transition énergétique, l'innovation numérique ou encore le développement des PME.

Les chiffres traduisent cet essor pris par notre profession : le montant des actifs gérés en France progresse fortement depuis plus de 10 ans, en moyenne de + 5,1 % par an.

Aujourd'hui, avec la présidence française de l'Union européenne, **une fenêtre s'ouvre pour accélérer la mise en œuvre de cette Europe financière entièrement intégrée**. Elle est voulue par les pouvoirs publics pour financer un nouveau modèle européen de croissance durable. Et nous ne pouvons que nous réjouir que la finance soit à nouveau considérée par le politique comme une alliée pour financer les transitions. Elle est souhaitée par notre profession qui reste malgré tout vigilante car nous savons que l'Europe peut se perdre dans une complexité excessive.

A l'intérieur de cet écosystème, le travail d'influence de l'AFG s'inscrit dans une démarche de long terme : il est une course de fond qui a pour objectif d'installer l'AFG dans les processus de décision européens et d'aider le régulateur à mesurer l'impact de ses décisions sur le terrain. **Le bureau de Bruxelles qui est train d'être remodelé porte bien cette ambition de construire des réseaux relationnels à long terme et d'organiser une remontée d'informations de notre profession.**

Pour notre industrie, la période est cruciale car l'ensemble des textes européens applicables au métier de la gestion d'actifs sera réformé dans les deux ans et figé pour la décennie. Le cadre réglementaire à venir doit avant tout assurer une loyauté de compétition, un *level-playing field*, entre les acteurs en Europe, et faciliter l'émergence de compétiteurs européens sur la scène mondiale, capables de faire concurrence aux acteurs américains et asiatiques.

Parmi les chantiers en cours en matière de services financiers, l'initiative la plus forte des pouvoirs publics européens est la création d'un point d'accès unique aux données financières et extra-financières des entreprises européennes (ou ESAP *European Single Access Point*). Cette plateforme ESAP créera des standards et des formats communs qui fiabiliseront la donnée. Elle permettra aussi de contrer le monopole actuel des agrégateurs de données qui imposent aujourd'hui des coûts difficilement supportables, notamment par les acteurs les plus petits.

Au moment où les réformes se construisent, l'AFG plaide pour que l'Europe recherche la compétitivité de ses propres acteurs de marché : la protection du consommateur ne peut plus être l'unique prisme. Ainsi, la place de Paris, la plus dynamique en Europe continentale avec 700 sociétés de gestion et 4800 Mds € sous gestion (1^{ère} place pour la gestion financière et pour gestion de fonds ESG), pourra être l'incubateur des champions mondiaux de la gestion d'actifs de demain.

Mirela Agache Durand,
Vice-présidente

Point d'avancement sur l'Union des marchés de capitaux

Mirela Agache Durand
Vice-présidente
Dominique de Preneuf
Directeur général

Quatre grands chantiers sont en cours :

1. ELTIF (European Long Term Investment Funds)

L'ELTIF n'a jusqu'à présent pas rencontré le succès escompté et une réforme est nécessaire pour le rendre pleinement attractif. S'agissant de la commercialisation aux investisseurs de détail, l'AFG salue les évolutions proposées par la Commission européenne (notamment la suppression du ticket d'entrée de 10 000€ et de la règle des 10%). Par ailleurs, les différents assouplissements proposés en termes de règles de composition de l'actif sont bienvenus.

L'AFG estime néanmoins que la révision devrait être encore plus ambitieuse, à travers des assouplissements encore plus poussés à l'actif (quota minimum d'actifs éligibles abaissé à 50% et suppression du plafond de 40% sur la détention de fonds sous-jacents) et la possibilité laissée au gérant d'offrir aux investisseurs des fenêtres de souscriptions/rachats en cours de vie du fonds.

2. ESAP (European Single Access Point)

Ce projet a pour objet de créer une plateforme unique centralisant les informations financières, extra-financières et volontaires publiées par les entreprises.

Les nombreux défis techniques associés à la conception et la réalisation de cette plateforme imposent de trouver le bon équilibre entre le calendrier de mise en œuvre d'ESAP (entre 2024 et 2026), le champ des informations publiées et le degré d'ambition dans les fonctionnalités de la plateforme (en particulier le format des métadonnées).

Le règlement ESAP prévoit que le futur point d'accès unique recueillera les informations tirées de 37 directives et règlements ainsi que des informations publiées de manière volontaire par les



entreprises, avec une mise en œuvre en trois temps. Les informations seraient dans un premier temps accessibles dans un format extractible puis dans un format lisible par la machine. C'est une initiative indispensable pour intégrer les services financiers européens tout en sauvegardant une nécessaire souveraineté dans notre espace économique. Elle devrait conduire à une limitation des coûts et permettre d'échapper à la mainmise des acteurs traditionnels de fourniture de datas. En outre, elle devrait améliorer la standardisation des données extra-financières, qui est une priorité pour les sociétés de gestion, en rationalisant leur activité dans l'analyse et la consolidation de ces données.

3. Directives AIFM et OPCVM

La réforme par la Commission européenne des textes AIFM et OPCVM est un enjeu majeur pour notre profession. Ces textes ont fait leurs preuves et le régime actuel doit rester autant que possible stable pour conserver son efficacité. Ici aussi nous pouvons souligner trois thématiques. Nous prônons la possibilité pour les supports d'utiliser les outils de liquidité qui ont démontré leur efficacité. Nous sommes ensuite très vigilants sur la définition des activités accessoires qui devront rester possibles pour les sociétés de gestion. A ce niveau il faut

laisser perdurer les singularités des pays européens. Enfin la délégation telle qu'elle est définie aujourd'hui nous paraît équilibrée et nous craignons qu'une modification entraîne des difficultés pour beaucoup des acteurs.

4. MIFID 2

La révision de MIF II est désormais comprise dans une approche plus large, appelée Retail Investment Strategy selon la Commission européenne, qui couvre également IDD, PRIIPS, PEPP et tout le pan de réglementation impliquant les relations avec les

investisseurs finaux. L'objectif de la Commission est de réviser et d'harmoniser ces textes, avec pour objectif de protéger le client et de faciliter la participation du grand public au financement de l'économie via les marchés financiers (concept de l'UMC). C'est à ce titre notamment que la question des rétrocessions est réouverte, seraient-elles ou non de nature à contribuer à cet objectif ou au contraire à le freiner ? Les travaux et réflexions vont bon train à Bruxelles et la Commission semble indiquer qu'elle publierait son projet de réforme au dernier trimestre 2022.

VIE DES COMMISSIONS



Epargne salariale/ épargne retraite

Les asset managers poursuivent leur contribution au succès du PER

L'AFG a signé le 2 février 2022 un accord de place pour renforcer la transparence sur les frais du plan d'épargne retraite (PER) et de l'assurance-vie. Cet accord **améliore l'information des épargnants au moyen d'un tableau donnant une vision d'ensemble des frais appliqués** et accessible facilement sur les sites Internet des producteurs et des distributeurs d'épargne dès le 1^{er} juin 2022. Disposant d'une information complète sur les frais avant souscription, l'épargnant pourra davantage comparer les offres.

L'AFG est favorable à cette transparence accrue, qui contribuera à l'émergence d'offres innovantes et plus simples, comme les PER en compte-titres.

Créé en 2019 avec la loi PACTE, le plan d'épargne retraite connaît un vif succès auprès des Français et sa commercialisation se poursuit à un rythme soutenu. Promoteur de l'épargne longue, l'AFG soutient le développement du PER depuis ses débuts.



Europe et International

Club Export – Réunion Pays sur la Suisse

Présidé par Mirela Agache Durand, **vice-Présidente de l'AFG**, le Club Export a tenu sa cinquième réunion sur la Suisse, le 14 février 2022. Depuis novembre 2019, trois réunions sur la Suisse ont préparé les membres à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation sur les services financiers, effective depuis le 1^{er} janvier 2020. La période de transition prévue pour se conformer à cette nouvelle réglementation a pris fin le 31 décembre 2021.

La conférence du 14 février a permis de faire un point sur cette réglementation et d'en mesurer les principaux impacts sur la distribution.

Depuis 2016, ce sont au total plus de trente réunions du Club Export qui ont eu lieu, dont 26 portant sur différents pays en Europe et à l'International. Plus de 80 fiches pays ont été éditées à cette occasion : profils pays, profils taxes, profils coûts, que vous pouvez retrouver sur notre site internet : <https://www.afg.asso.fr/thematique/profil-pays>.



Gestion financière et management du risque

Le 10 février 2022, *Finance and Insurance Reloaded (FaIR) Program*, l'Institut Louis Bachelier et le Club « Techniques Quantitatives » de l'AFG ont co-organisé un webinaire sur les *Alternative data use in Asset Management*.

Les échanges visaient à répondre à plusieurs questions :

- ▶ Comment les données alternatives peuvent-elles être utilisées par les gestionnaires d'actifs ?
- ▶ Quelle est leur valeur ajoutée pour les stratégies d'investissement ?
- ▶ Comment faire preuve de diligence raisonnable ?
- ▶ La diffusion de données alternatives augmente-t-elle l'efficacité du marché, les volumes d'échanges et la liquidité ?

CONFÉRENCE



Comptabilité et reporting

Le Comité *Reporting*, présidé par Pascal Koenig, a répertorié l'ensemble des *reportings* applicables à une société de gestion en France. Chaque reporting donne lieu à une fiche, et le comité est heureux d'annoncer la mise en ligne de 10 nouvelles fiches.

Ces fiches concernent les *reportings* suivants :

- Fiche « exceptionnelle » – Priorités 2022
- Fiche de renseignements annuels
- Rapport annuel de contrôle
- Reporting AIFM aux régulateurs
- Reporting Banque de France
- Best Execution – Best selection + RTS 28-2021
- FATCA – CRS
- SFDR
- Reporting RSE
- Article 29 LEC

Outre, les fiches *reportings*, qui présentent de façon synthétique et pédagogique un *reporting* en particulier, le Comité a élaboré une fiche « exceptionnelle » avec les priorités 2022 en matière de *reporting*.



Focus actualités

NOUVEAUTÉS REPORTING 2022 :
SFDR, ART 29 LEC ET TAXONOMIE

DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

- L'adoption de SFDR nous a conduit à afficher nos objectifs en matière d'investissement responsable depuis mars 2021 et nous impose de communiquer sur nos résultats en matière d'investissement responsable pour chacun de nos OPCVM et FIA, quelle que soit leur classification.
- En parallèle la loi LEC et son article 29 nous imposent de rendre compte de nos efforts d'investissement durable pour l'ensemble des activités d'investissement de la SGR et des fonds ou mandats de plus de 500 M€ d'encours.

CONCEPTS CLÉ ET LIVRABLES - PANORAMA DES NOUVELLES EXIGENCES DE REPORTING

Au niveau de la Société de gestion Loi Energie Climat - Rapport Art 29 de la Loi LEC Attention certaines dispositions s'appliquent aussi aux fonds ou mandats > 500 M€ d'encours	Au niveau des OPC SFDR Level 1 et Taxonomie level 1 - Rapport annuel des fonds Inclure la Loi du fonds au titre du reporting		
	Art 6	Art 8	Art 9
<ol style="list-style-type: none"> Processus d'investissement Gouvernance et moyens dédiés à l'ISR Accompagnement des émetteurs et engagement Stratégie d'alignement sur l'accord de Paris et les objectifs de long terme liés à la biodiversité Politique de risque de durabilité 	Rappeler qu'aucun objectif de gestion durable n'est suivi	Rappeler la prise en compte des critères ESG dans l'objectif de gestion Présenter • les résultats de la prise en compte des critères ESG au cours de l'exercice • le % de actifs investis alignés sur la Taxonomie, le cas échéant • le disclaimer prévu à l'art 6 ou l'art 7 du règlement Taxonomie, selon les cas	Rappeler l'objectif de finance durable suivi Présenter • les résultats d'atteinte de l'objectif et, le cas échéant, comparer à l'indice de référence en respectant les principaux indicateurs de risque, en particulier ceux issus de la classification issue du règlement Taxonomie • le % de actifs investis alignés sur la Taxonomie

Cette fiche « exceptionnelle » est un aperçu synthétique des changements à venir. Elle va permettre de s'y préparer au mieux. Les points de cette fiche synthétique sont développés dans la fiche relative au *reporting* correspondant. Ainsi, c'est maintenant plus d'une trentaine de fiches *reportings* qui sont actuellement mises à disposition.



Gouvernement d'entreprise

Recommandations sur le gouvernement d'entreprise

L'AFG publie chaque année des recommandations sur le gouvernement d'entreprise en amont de la saison des assemblées générales afin d'aider les entreprises dans l'exercice de leur droit de vote. En 2022, l'AFG alerte sur plusieurs points :

- ▶ **une transparence préalable au vote sur les comptes** : le rapport des commissaires aux comptes doit être publié suffisamment en amont de l'assemblée générale et intégré tout élément permettant une bonne compréhension par les actionnaires des cas de réserve, des constatations particulières ou une éventuelle non-certification de l'AMF.



- ▶ **le bon respect du principe majeur de bonne gouvernance « Une action, une voix »**, menacé par l'introduction en France de droits de vote multiples. Les droits de vote multiples peuvent conduire à des effets néfastes pour l'entreprise tels que le maintien de dirigeants non performants et constituer une mesure anti-OPA.
- ▶ **la rémunération des dirigeants** : toute utilisation du pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration pour réajuster les critères de rémunération des dirigeants doit être exceptionnelle et pouvoir s'exercer à la hausse et à la baisse. L'AFG s'oppose à toute politique de rémunération qui intégrerait un mécanisme de critères alternatifs permettant de basculer sur un critère secondaire si le critère principal n'est pas rempli.
- ▶ **En matière d'analyse des risques**, l'AFG recommande que les risques de cybersécurité et les procédures organisationnelles de gestion de crise soient intégrés au suivi effectué par le comité d'audit de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Préparer l'avenir des épargnants



L'AFG soutient la mise en œuvre d'une politique ambitieuse favorisant le développement d'une épargne utile à la société, au bénéfice des épargnants et du financement d'une économie plus durable.

Les propositions de l'AFG reflètent la vision des acteurs de la gestion d'actifs sur le service qu'ils apportent à leurs clients et les conséquences positives pour l'économie :

- ▣ **En développant une épargne à long terme**, on améliore la rentabilité des épargnants ;
- ▣ **Les gérants peuvent alors orienter cette épargne vers les fonds propres des entreprises** pour qu'elles financent les investissements nécessaires aux transitions environnementales, digitales et sociales ;
- ▣ Ce changement de paradigme nécessite **un accompagnement des épargnants** par leurs conseillers financiers et une **éducation financière** qui leur permettent d'appréhender les notions nécessaires.
- ▣ **La stabilité fiscale est un prérequis pour permettre à l'épargne et à l'investissement de continuer à se développer.**

A quelques semaines de l'élection présidentielle, l'AFG présente ses propositions et recommandations pour préparer l'avenir des épargnants français.

Alors que le taux d'épargne des Français a enregistré une progression record en 2020, l'AFG est à pied d'œuvre pour renforcer l'attractivité des placements de long terme, au profit des projets de vie des épargnants et d'une économie mieux financée et plus compétitive.

À ce titre, elle défend quatre priorités indispensables pour préparer l'avenir des épargnants :

1. Promouvoir des solutions capables de compléter l'intervention de l'Etat face au défi de l'allongement de la durée de vie ;
2. Développer l'épargne en actions, particulièrement chez les jeunes ;
3. Affermir le rôle d'une finance moteur des transitions environnementale et sociale ;
4. Renforcer l'éducation financière pour tous.

Les réformes récentes de l'épargne contribuent à l'attractivité de la France et permettent aux épargnants de mieux diriger leur épargne vers l'investissement.

La création du PFU (prélèvement forfaitaire unique) et le remplacement de l'ISF par l'IFI sont des exemples parlants parmi les mesures fiscales qu'il faut stabiliser. Les conséquences sur le long terme sont décisives : en effet, si nous sommes revenus à des niveaux de taxation comparables aux autres pays européens alors que nous étions bien au-dessus, des progrès restent à faire pour alléger encore les surcharges fiscales et réglementaires et donner à la France le terreau d'expansion indispensable à sa compétitivité dans un environnement international.

PRÉPARER L'AVENIR DES ÉPARGNANTS

15 PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS
DE L'INDUSTRIE DE LA GESTION D'ACTIFS

Promouvoir des solutions capables de compléter l'intervention de l'État face au défi de l'allongement de la durée de vie

L'AFG propose :

- 1 de **systematiser le PER dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés**.
Le PER doit par ailleurs être rendu attractif pour tous, notamment pour les ménages faiblement imposables, par exemple les jeunes ;
- 2 de **continuer à généraliser l'épargne salariale dans les entreprises** afin que tous les salariés puissent bénéficier d'un dispositif de partage de la valeur et de la possibilité d'épargner dans le cadre sécurisé de l'entreprise ;
- 3 de **stabiliser la fiscalité de l'épargne** au niveau de la moyenne européenne de façon à soutenir l'investissement ;
- 4 de permettre la **mobilisation du patrimoine immobilier** pour financer la vie longue.

Développer l'épargne en actions, en particulier chez les jeunes

L'AFG propose :

- 5 d'**étendre le dispositif de PEA aux moins de 18 ans**, comme les Livrets et d'**assouplir les règles de mise en place et de gestion du PEA** afin d'en faciliter la souscription et la transférabilité d'un établissement à l'autre ;
- 6 de **prévoir une possibilité de don exceptionnel aux enfants ou petits-enfants en franchise de droits de succession** à condition de flécher le don dans un PEA, un PEA PME ou un PER à hauteur de 30 000 € ;
- 7 que **les entreprises françaises puissent plus facilement étendre l'ouverture de leur capital** à leurs salariés en Europe avec la création d'un cadre européen de fonds d'actionnariat salarié.

La finance, moteur de la transition environnementale et sociale

L'AFG recommande :

- 8 la mise en place d'un standard de *reporting* ESG pour les entreprises au niveau européen, et un **meilleur encadrement de la donnée extra-financière** garantissant qualité, transparence, concurrentialité et stabilité ;
- 9 d'**insister sur l'importance des labels pour une finance durable**.
Ces labels doivent être régulièrement adaptés aux nouvelles techniques de gestion ;
- 10 d'**aboutir à moyen-terme à un label européen harmonisé** ;
- 11 d'**encourager l'investissement responsable** pour réussir la transition environnementale qui doit s'appuyer sur l'ensemble des enjeux E. S. et G.

Renforcer l'éducation financière pour tous

L'AFG recommande et propose :

- 12 de **renforcer l'éducation financière dans le parcours scolaire** afin de développer au plus tôt les compétences financières des épargnants ;
- 13 d'**accompagner les nouveaux retraités** dans l'objectif d'investir de façon pertinente au regard de leur horizon d'investissement et de leur séquence de revenu ;
- 14 d'**intensifier la communication auprès du grand public** pour renforcer l'éducation financière des Français et affermir le rôle de conseil des gestionnaires pour compte de tiers ;
- 15 de **promouvoir l'épargne salariale** non seulement comme moyen de partager la valeur et de préparer son avenir mais aussi comme source d'éducation financière.

ACTUALITÉS

La mixité femmes-hommes progresse chez les gestionnaires d'actifs



A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'AFG, pour réaffirmer son engagement en faveur de la mixité dans les l'industrie de la gestion d'actifs, a créé sur son site internet une nouvelle rubrique : **Diversités, vecteur de compétitivité**.

Pionnières dans la diffusion de bonnes pratiques de gouvernance, les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) avancent dans l'intégration des diversités, à la fois dans les fonds qu'elles gèrent et dans leur structure, sous l'impulsion notamment du groupe de travail **Diversités, vecteur de compétitivité** créé par l'AFG en 2019.

Depuis 2020, l'AFG dresse chaque année un état des lieux de la question de la mixité femme-homme au sein de l'industrie de la gestion d'actifs pour compte

de tiers, au moyen d'enquêtes réalisées auprès de ses membres. Les résultats de l'enquête 2021 soulignent des évolutions encourageantes dans la représentation des femmes chez les managers. Ils sont complémentaires à ceux de l'enquête 2020, qui montraient des changements structurels positifs : plus de mixité dans certains métiers, des promotions à égalité et des postes de direction de plus en plus occupés par des femmes. Cependant, les résultats montraient aussi l'existence d'une marge de progression dans les niveaux de rémunération à poste équivalent.

En 2021, l'AFG a mis à disposition de ses membres le guide de bonnes pratiques *Agir pour la mixité*.

Cet outil opérationnel pour les SGP a pour objectif double de les aider à :

- mieux saisir les avantages liés à la mixité, facteur d'amélioration de la gouvernance et de la performance,
- instaurer une meilleure culture de l'égalité femme-homme afin de contribuer à un meilleur équilibre dans les organes de gouvernance, notamment.

En 2022, le GT Diversités poursuivra son action pour favoriser une meilleure mixité au sein des SGP avec :

- de nouvelles fiches de bonnes pratiques sur les volets gestion d'actifs de la loi Rixain ;
- la réflexion quant à une charte d'engagement commune aux acteurs de l'industrie ;
- des solutions permettant l'émergence de talents existants et à révéler (ex. mentoring)...

Le panorama 2021 du marché de la gestion d'actifs pour compte de tiers

Le panorama 2021 fait état d'une nouvelle année de croissance de l'activité de la gestion d'actifs dans un contexte de reprise économique et de performance positive des marchés boursiers. **Les encours globaux sous gestion en France sont en progression annuelle de +6,6% et s'établissent à près de 4 802 Mds €. Le nombre des sociétés de gestion de portefeuille a fortement augmenté, passant de 633 SGP à fin 2018 à 708 SGP à fin 2021.**

Sur cette période, cette dynamique de création est le fait, en partie, d'un effet Brexit et de structures nombreuses orientées en gestion d'actifs alternatifs au sens large (immobilier, capital investissement...). En parallèle, on observe **un mouvement de consolidation** et de rapprochement de SGP entrepreneuriales ou des filiales de groupes financiers.

En termes de gestion financière, les SGP françaises occupent **la première place européenne continentale, avec une part de marché estimée à 24 % pour les OPC et à 30 % pour les mandats de gestion**. De plus, les sociétés de gestion françaises sont **leader en Europe de la gestion des fonds ESG** selon la réglementation SFDR avec **38 % de parts de marché**.





« Global Money Week » du 21 au 27 mars 2022

Sous l'égide de la Banque de France dans l'Hexagone, la semaine de l'éducation financière, initiée par l'OCDE, a pour objectif de sensibiliser les jeunes et le grand public à toutes les questions d'argent et de les aider à mieux comprendre leur environnement économique et financier.

Le thème de cette 10^{ème} édition est « *Build your future, be smart about money* », « **Bâissez votre avenir, soyez malin avec votre argent !** »

Pour en savoir plus :

www.mesquestionsdargent.fr

www.mesquestionsdentrepreneur.fr

 **Semaine
de l'Épargne
Salariale** 

**du 28 mars
au 3 avril 2022**

Lancée en 2017, la Semaine de l'Épargne Salariale est une initiative conduite par une trentaine de partenaires et placée sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la Direction Générale du Travail, la Direction Générale du Trésor, l'AFG et La finance pour tous.

Son objectif ?

Pédagogique avant tout. Prime d'intéressement, participation, déblocage anticipé... Pour les salariés comme pour les chefs d'entreprises, une semaine pour tout comprendre sur les dispositifs d'épargne salariale : epargnesalariale-france.fr



Crise ukrainienne

A la suite de l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022, l'Union européenne impose de nouvelles sanctions à l'égard de la Russie et de la Biélorussie. Ces sanctions concernent notamment :

- ▶ un renforcement de la liste des personnes et entités soumises au « gel des avoirs »,
- ▶ la limitation ou l'interdiction de la réalisation d'opérations financières avec certains opérateurs russes ou biélorusses.

La liste de ces sanctions évolue très rapidement, l'AFG recommande vivement à ses membres de consulter la page du site de la DG Trésor : www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/russie

Les équipes de l'AFG restent mobilisées pour répondre aux questions des sociétés de gestion. Dans cet objectif, une adresse dédiée : questions-russie@afg.asso.fr et une FAQ ont été créées (accès membres uniquement), les questions y sont anonymisées et transmises par l'AFG à la Direction générale du Trésor avant mise en ligne des réponses apportées.

FORMATION



L'AFG a créé en 2001 un organisme de formation, AFG Formation, et construit une certification, dénommée PRAM (programme d'asset management) dont l'objectif principal est d'adapter les compétences des collaborateurs en poste dans les sociétés de gestion aux impératifs d'une profession exigeante et évolutive. Depuis 2018, le PRAM, désormais diplôme d'expert en gestion d'actifs, est inscrit au RNCP, (Registre Nationale des Certifications Professionnelles N°247492) en tant que Master II et éligible au Compte personnel de formation (N°247492).

Les inscriptions pour le bloc de compétences sur les différents modes de gestion sont ouvertes depuis le jeudi 27 janvier 2022.

En 2010, AFG Formation a été agréé en tant qu'organisateur de l'examen de certification AMF des connaissances générales sur les marchés financiers en 2021, en français comme en anglais. Plus de 30 000 candidats, dont 3 000 professionnels issus de l'industrie de la gestion d'actifs, ont obtenu cette certification désormais éligible au Compte personnel de formation (CPF N° 235472).

En 2021, AFG Formation a participé activement à la création de la base commune de questions de la **nouvelle certification AMF « Finance durable »** et a reçu en octobre l'agrément AMF en tant qu'organisme certificateur de ce nouvel examen, en français comme en anglais.

AFG Formation propose aussi chaque semestre une trentaine de séminaires courts d'actualisation des connaissances ainsi qu'un outil de formation en ligne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, l'abus de marché et l'actualisation des connaissances et des compétences (recommandations MIF II/ESMA).

 **Programme, informations et inscriptions sur www.afgformation.fr**



Partenariat AFG Formation/ISE

L'AFG Formation devient partenaire de l'ISE, l'Institut Supérieur de l'Environnement et de sa nouvelle formation : le premier Mastère de Finance Durable en alternance.

Ce parcours certifiant s'adresse à tous les étudiants qui souhaitent travailler dans les domaines de l'épargne, de la gestion d'actifs et des marchés financiers avec une double expertise financière et extra-financière.

A propos de l'Institut Supérieur de l'Environnement

L'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE), fondé en 1993, est l'Ecole des nouveaux métiers de la transition écologique. Au plus proche des besoins des entreprises, la spécificité du cursus est l'apprentissage technique combiné à un enseignement juridique et de management. Fort de 900 diplômés, l'ISE bénéficie d'une excellente insertion professionnelle de ses étudiants. Les débouchés sont nombreux : spécialistes dans les éco-industries et les énergies renouvelables, responsables au sein des entreprises ou de la fonction publique de la composante environnementale (Responsable Environnement, Responsable développement durable, Responsable Hygiène, Qualité et Sécurité) ou encore consultants dans des cabinets de conseils.

Sociétés de gestion :

- Sofidy – société de gestion de fonds immobiliers

Membres correspondants :

- Generali Real Estate Spa SGR
- Just mining
- White & Casa LPP

AGENDA

- **23 et 24 mars 2022**
Time to Change - Le forum climat, énergies & finance durable - Option Finance
- **7 avril 2022**
33e édition du Concours international des mémoires de l'Economie et de la Finance « *Vers un monde nouveau ?* » - Centre des professions financières
- **12 avril 2022**
Les défis de l'assurance - Option Finance / La Tribune de l'Assurance
- **20 avril 2022**
Conférence « *Relations SGP - plateformes : comment améliorer la fluidité des échanges* » - AFG /AFTI
- **21 avril 2022**
Investment Day - Finance Innovation
- **18 mai 2022**
Patrimoine Online 2022 - L'Agefi

NOMINATIONS


Ana Pires,
Directrice investissement responsable

Ana Pires a débuté sa carrière en tant que consultante sur des projets réglementaires dans les services financiers. Elle a ensuite rejoint la Fédération Bancaire Française comme chargée de mission dans le département Banque d'Investissement et de Marché où elle a tout particulièrement suivi les développements liés à la finance durable. Elle a rejoint l'AFG en février 2022 au sein du pôle Gestions d'actifs. Ana est titulaire d'un master 1 de gestion obtenu à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'un master 2 en banque-finance obtenu à l'Université Paris Dauphine.



Caroline de Cassagne,
Responsable Presse & Publications

Titulaire d'un master 1 en Histoire (Paris-Sorbonne), d'un master 2 en marketing communication (ISC), et certifiée en journalisme/SR, Caroline de Cassagne a travaillé pendant 5 ans au sein du cabinet des dirigeants de la Fédération nationale du Crédit Agricole. Elle rédigeait des discours, effectuait des missions de relations presse et d'accompagnement en communication. Elle a également occupé plusieurs postes en communication éditoriale dans le groupe Crédit Agricole.



Le 20 janvier 2022, l'AFG et Mazars ont organisé une conférence sur la **Finance à impact** : pratiques et défis des sociétés de gestion en France. La conférence a rencontré un vif succès : 315 spectateurs en direct et 300 en replay.

L'AFG et Mazars avaient présenté en novembre 2021 leur **étude commune sur la finance à impact**, qui met en lumière le niveau de maturité, les attentes et les défis des sociétés de gestion françaises en matière de finance à impact.

Vous avez manqué cet événement, [consultez le replay](#).

RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS


Le 16 février 2022, l'AFG, l'ASPIM et France Invest ont organisé avec l'AMF une conférence sur la **finance durable**.

Le régulateur a eu ainsi l'opportunité d'apporter des éclairages sur ces thématiques en évoquant notamment des points de vigilance sur la mise en œuvre des textes européens en matière de finance durable (SFDR et Taxonomie). Gros succès pour cette conférence avec : de 750 spectateurs en direct et 400 en replay.

Vous avez manqué cet événement, [consultez le replay](#). Accès membre uniquement.

CHIFFRE CLÉ

4 802 Mds €

Encours sous gestion en France à fin 2021 en progression annuelle de + 6,6 %

Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

Pôle Publications et Presse

Directeur de publication : Dominique de Préneuf. Rédactrice en chef : Adeline de Queylar.

Rédactrice en chef adjointe : Caroline de Cassagne.

Conception graphique : Stéphanie Dargent. Maquette : Sabine Charrier.

Crédit photos : David Nissen. Mobil-home production - Imprimeur : GL Associés - ISSN N° 2262-8061

41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris T : +33 (0)1 44 94 94 00

100 avenue de Cortenbergh 1000 Bruxelles T : +32 (0)2 486 02 90